

Infirmiers-Kinésithérapeutes



Une instruction de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) parue cet été sur les axes de formation prioritaires et les actions nationales de formation aborde le sujet de la formation des tuteurs de stage pour les étudiants en paramédical.

À l'origine, la demande de bénéficier d'un cahier des charges pour la formation des tuteurs de stage provient des étudiants en soins infirmiers qui avaient constaté que les changements de référentiel de formation en kinésithérapie et en soins infirmiers étaient parfois sources de décalage entre les attendus de la formation et ceux des tuteurs.

Pendant un an, des groupes de travail se sont donc réunis autour de cette question, notamment des associations représentant les formateurs et directeurs d'instituts de formation paramédicaux, des étudiants, des personnels et des établissements recevant des stagiaires.

Aujourd'hui, le cahier des charges est prêt et a reçu l'approbation du Haut Conseil des Professions Paramédicales (HCPP). Il détermine les compétences sociales, relationnelles, pédagogiques, réflexives et organisationnelles à acquérir pour les tuteurs. Cet outil devrait permettre un encadrement plus adapté des étudiants et une meilleure compréhension partagée des objectifs des stages et de leur évaluation.

Toutefois, la formation reste pour le moment non obligatoire à l'acquisition du statut de tuteur. Et le texte ne règle pas la

question sur la nécessité de dégager du temps dédié à l'encadrement pour les professionnels, souvent libéraux, en charge du tutorat...

[Instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2016/250 du 29 juillet 2016](#)

© 2016 Les Echos Publishing